



**Extrait du registre des délibérations
Réunion du 8 Décembre 2022**

L'an deux mille-vingt-deux, le 8 décembre à 18 heures, conformément aux statuts, se sont réunis au Gueulard Plus, sur convocation adressée le 17 novembre 2022, les membres du Conseil d'Administration,

Etaient présents :

Elu communautaire : M. Alessandro BERNARDI
Elu communautaire : M. Daniel DRIUTTI
Personnalité qualifiée : M. Pascal MADELAINE

Etaient absents :

Elue communautaire : Mme Béatrice FICARRA
Personnalité qualifiée : M. Christian SCHOTT

En présence d'Emmanuelle Cuttitta, directrice

N° 2022- 22

OBJET : DECISION MODIFICATIVE RECTIFICATIVE N° 1

Suite à une erreur constatée dans la délibération N°2021-16 en date du 16 novembre 2021 concernant l'équilibre entre le chapitre 042 article 6811, d'un montant de 27000€ et du chapitre 040 d'un montant de 26700€, provoquant un écart de 300€ que nous proposons de rectifier comme suit :

SECTION INVESTISSEMENT			
DEPENSES INVESTISSEMENT			
Chapitre	Article	Intitulé	Montant
021	2183	Matériels de bureau et informatique	300.00
Total			300.00

SECTION FONCTIONNEMENT			
RECETTES INVESTISSEMENTS			
Chapitre	Article	Intitulé	Montant
040	28183	Matériels de bureau et informatique	300.00
Total			300.00

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité,

VOTE les crédits de la décision modificative rectificative n°1 selon les tableaux ci-dessus.

Membres élus : 5
En activité : 5
Membres présents : 3
Membres absents excusés : 2
Membres absents : 0

Pour copie conforme au registre,
le compte rendu de cette délibération sera affiché
à l'Hôtel de communauté de HAYANGE (siège du Gueulard Plus)
Hayange, le 9 décembre 2022

Le Président,
Alessandro BERNARDI

